

Présentation du Rapport Social Unique

RSU

SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2022



COMMUNE DE COMMERCY

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2022. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2022 transmises en 2023 par la collectivité au Centre de Gestion de la Meuse.

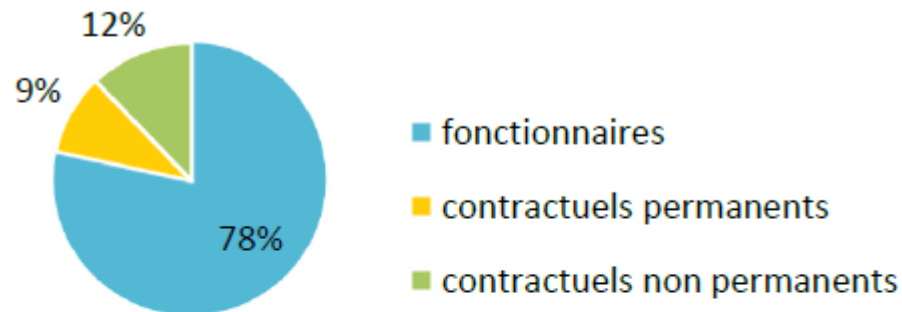
Présentation du Rapport Social Unique Ville

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 055-215501222-20240408-24_050-DE

Effectifs

➔ 74 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2022

- > 58 fonctionnaires
- > 7 contractuels permanents
- > 9 contractuels non permanents



➔ 1 contractuel permanent en CDI

➔ Un agent sur emploi fonctionnel dans la collectivité

➔ Précisions emplois non permanents

- ⇒ 4 contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté comme saisonnier ou occasionnel
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2022 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Présentation du Rapport Social Unique

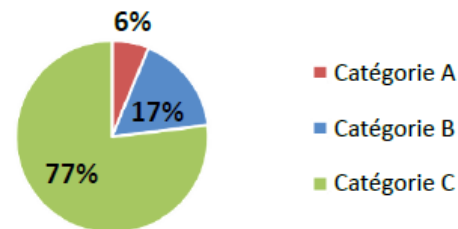
Ville

Caractéristiques des agents permanents

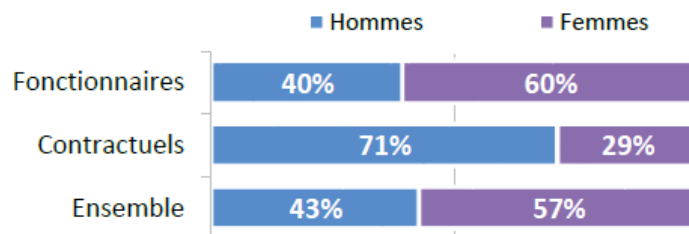
➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	26%	29%	26%
Technique	48%	43%	48%
Culturelle	21%	29%	22%
Sportive			
Médico-sociale			
Police	3%		3%
Incendie			
Animation	2%		2%
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Répartition par genre et par statut



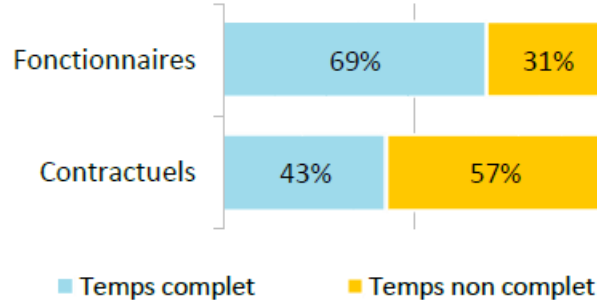
➔ Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	42%
Adjoints administratifs	18%
Assistants d'enseignement artistique	14%
Adjoints du patrimoine	8%
Attachés	6%

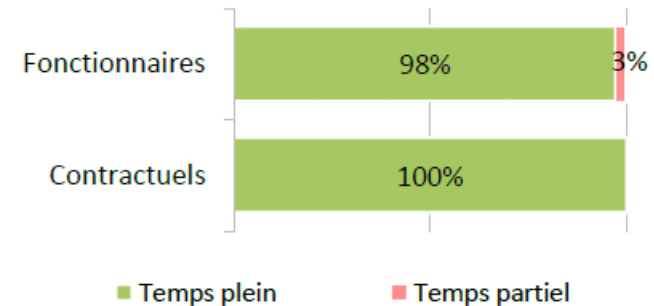
Présentation du Rapport Social Unique Ville

Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➔ Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Animation	100%	
Culturelle	67%	100%
Technique	29%	0%

➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

0% des hommes à temps partiel
5% des femmes à temps partiel

Présentation du Rapport Social Unique Ville

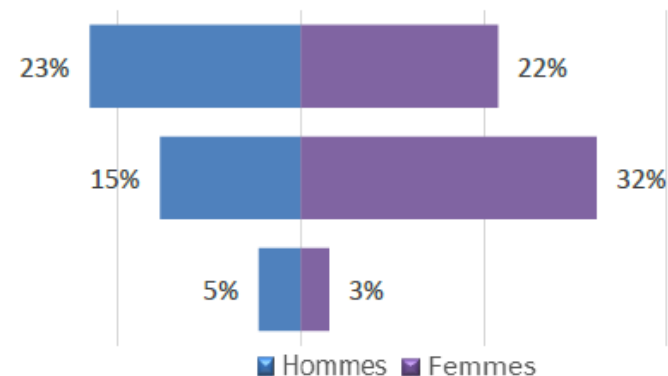
Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 055-215501222-20240408-24_050-DE

Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 47 ans

Âge moyen*	
des agents permanents	
Fonctionnaires	48,45
Contractuels permanents	36,79
Ensemble des permanents	47,19
de 50 ans et +	
de 30 à 49 ans	
de - de 30 ans	
Âge moyen*	
des agents non permanent	
Contractuels non permanents	43,06

Pyramide des âges
des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Présentation du Rapport Social Unique Ville

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 055-215501222-20240408-24_050-DE

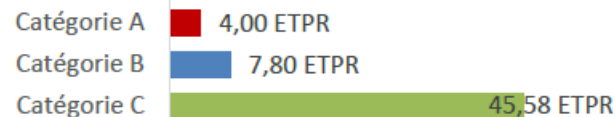
Équivalent temps plein rémunéré

➔ 64,24 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2022

- > 52,88 fonctionnaires
- > 4,50 contractuels permanents
- > 6,86 contractuels non permanents

116 917 heures travaillées rémunérées en 2022

Répartition des ETPR permanents par catégorie



Positions particulières

> 3 agents en disponibilité

Présentation du Rapport Social Unique 2022

Ville

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 055-215501222-20240408-24_050-DE

Mouvements

- ➔ En 2022, 8 arrivées d'agents permanents et 21 départs

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2021 ¹	Effectif physique au 31/12/2022
78 agents	65 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022

Fonctionnaires	↘	-12,1%
Contractuels	↘	-41,7%
Ensemble	↘	-16,7%

- ➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplaçants	43%
Mutation	19%
Démission	14%
Mise en disponibilité	10%
Départ à la retraite	10%

- ➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	50%
Intégration directe	25%
Voie de mutation	25%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2022 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2021) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2021)

Présentation du Rapport Social Unique Ville

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 055-215501222-20240408-24_050-DE

Évolution professionnelle

- ➔ Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel
- ➔ Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité
- ➔ 36 avancements d'échelon et 9 avancements de grade
- ➔ Aucun lauréat d'un examen professionnel
- ➔ Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Sanctions disciplinaires

- ➔ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2022

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2022

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Présentation du Rapport Social Unique Ville

Budget et rémunérations

➔ Les charges de personnel représentent **44,49 %** des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	5 857 344 €	Charges de personnel*	2 606 224 €	➔	Soit 44,49 % des dépenses de fonctionnement
<i>* Montant global</i>					
Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	1 674 521 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :			
Primes et indemnités versées :	223 636 €	157 038 €			
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	40 098 €				
Nouvelle Bonification Indiciaire :	21 504 €				
Supplément familial de traitement :	18 589 €				
Indemnité de résidence :	0 €				
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €				

Présentation du Rapport Social Unique Ville

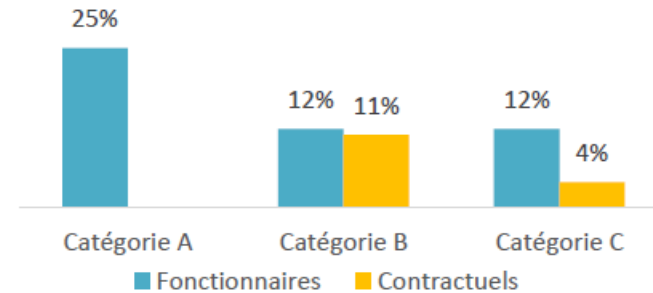
- ➔ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 13,36 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :

Fonctionnaires	13,88%
Contractuels sur emplois permanents	5,49%
Ensemble	13,36%

- ⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- ⇒ Les primes ne sont pas maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- ⇒ La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



- ⇒ 1255,36 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2022
- ⇒ 753,62 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2022

Présentation du Rapport Social Unique Ville

Absences

➔ En moyenne, 23,4 jours d'absence pour tout motif médical en 2022 par fonctionnaire

> En moyenne, 1,7 jours d'absence pour tout motif médical en 2022 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	4,70%	0,47%	4,24%	0,27%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	6,42%	0,47%	5,78%	0,27%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	6,76%	0,47%	6,08%	0,33%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- ➔ Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- ➔ 34,5 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Présentation du Rapport Social Unique Ville

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 055-215501222-20240408-24_050-DE

Accidents du travail

- ➔ 4 accidents du travail déclarés au total en 2022
- > 4 accidents du travail pour 74 agents en position d'activité au 31 décembre 2022
- > En moyenne, 24 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

Aucun travailleur handicapé employé sur emploi permanent

- ⇒ 1 travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent

Prévention et risques professionnels

- ➔ **ASSISTANTS DE PRÉVENTION**
3 assistants de prévention désignés dans la collectivité
1 conseiller de prévention
- ➔ **FORMATION**
Aucune formation liée à la prévention n'a été suivie
- ➔ **DÉPENSES**
Aucune dépense en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail n'a été effectuée
- ➔ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

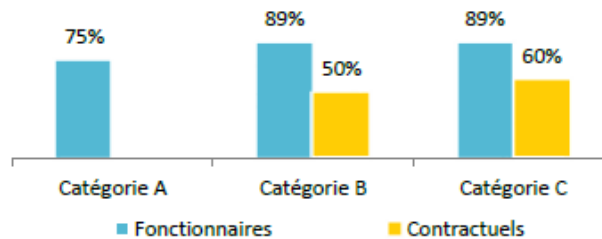
Dernière mise à jour : 2021

Présentation du Rapport Social Unique Ville

Formation

➔ En 2022, 84,6% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2022



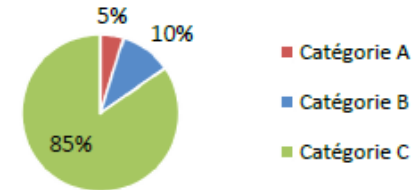
➔ 24 603 € ont été consacrés à la formation en 2022

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	57 %
Frais de déplacement	21 %
Autres organismes	22 %

➔ 326 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2022

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 5 jours par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	82%
Autres organismes	2%
Interne à la collectivité	15%

Présentation du Rapport Social Unique Ville

Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ La collectivité participe financièrement à la complémentaire santé

➔ L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies directement par la collectivité

Montants annuels	Santé
Montant global des participations	2 852 €
Montant moyen par bénéficiaire	143 €

Relations sociales

➔ Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2022

➔ Comité Technique Territorial

3 réunions en 2022 dans la collectivité
1 réunion du CHSCT